

## REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE GUADELOUPE COMMUNE DE TROIS-RIVIERES

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2014



L'an Deux Mil Quatorze, le mercredi 23 avril, le Conseil Municipal de la ville de Trois 32 Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE, Maire pour la tenue de sa 4<sup>ème</sup> session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par elle, le 15 avril 2014.

## <u>DELIBERATION N°19 :</u> <u>ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'OFFICE DE TOURISME</u> <u>DE TROIS-RIVIERES</u>

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- Vu le Budget 2014 de la Commune de Trois-Rivières ;
- Vu les crédits inscrits à l'article 65 74 de ce budget comme aides aux associations ;
- Vu les disponibilités financières sur cet article ;
- Vu la demande de subvention formulée par l'Office de Tourisme, accompagnée de ses comptes et de son programme d'activités pour l'exercice 2014 ;
- **Considérant** que cette aide contribuera à la mise en œuvre du programme d'activités de l'Office de Tourisme visant à la conduite d'une véritable politique touristique orientée vers le développement d'un tourisme intégré et authentique ;

Après en avoir délibéré,

## A l'unanimité,

**DECIDE** d'accorder à l'Office de Tourisme de Trois-Rivières, l'aide suivante d'un montant total de **Soixante Neuf Mille Euros** (69 000 €), se décomposant de la manière suivante :

- \* 15 000,00 € pour le financement l'édition 2014 de Miss Trois-Rivières
- 4 660,00 € au titre de la Participation de l'Office de Tourisme aux RAH
   2013
- 49 340,00 € au titre du Fonctionnement de l'office

.../...

INVITE le Maire à procéder au mandatement sur le compte ouvert au nom de la dite association.

Fait et délibéré à Trois-Rivières, les jours, mois et an susdits.../...

